



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3517^e séance

Jeudi 13 avril 1995, à 10 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kovanda	(République tchèque)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Rudolph
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Li Zhaoxing
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La situation au Libéria

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
(S/1995/279)

95-85291 (F)

* 9585291 *

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/279)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Liberia) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/279).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/291, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membre du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie votera pour le projet de résolution sur le Libéria étant donné qu'il ne s'agit que d'une reconduction technique de la Mission d'observation des Nations Unies dans ce pays. Le retard pris actuellement par le processus de paix suscite à juste titre des doutes quant à la sagesse du maintien de cette mission à moins que les parties ne fassent réellement preuve de bonne volonté et ne se montrent sincèrement désireuses d'accélérer le processus de réconciliation.

Nous sommes d'accord quant au fond du projet de résolution, notamment en ce qui concerne la nécessité de tenir dès que possible le sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous sommes également en faveur des mesures concernant la création d'un comité des sanctions chargé de contrôler l'application de l'embargo sur les armes à l'encontre du Libéria.

Nous savons que les violations continues et persistantes de l'embargo sur les armes sont l'un des principaux obstacles qui entravent les efforts de la communauté internationale pour rétablir la paix au Libéria. Nous espérons que cette mesure fera également comprendre aux pays de la région que le Conseil de sécurité prend cette question au sérieux et, de façon plus générale, qu'ils doivent s'engager réellement à créer les conditions propices à l'application de l'Accord d'Akosombo et de l'Accord d'Accra.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait, d'emblée, remercier sincèrement le Secrétaire général de son rapport extrêmement utile (S/1995/279), du 10 avril 1995, dixième d'une série de rapports de situation sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous rendons également hommage et exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial, ainsi qu'aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'instaurer la paix au Libéria.

Pour la délégation indonésienne, il ressort de ce rapport que les faits récents n'ont pas été encourageants pour ce qui est du règlement de la situation et que les événements qui se déroulent actuellement dans le pays ne créent pas un climat favorable à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale. Le rapport indique que le processus de paix au Libéria demeure dans une impasse et, en outre, que la rupture du cessez-le-feu a conduit à une nouvelle détérioration de la situation globale.

Cette situation tient, dans une grande mesure, au fait que les parties n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'installation d'un Conseil d'État. Nous regrettons profondément que les factions et les partis politiques n'aient pu parvenir à un tel accord malgré les efforts inlassables déployés par le Président et d'autres dirigeants de la CEDEAO dans ce sens. Ce qui manque c'est la volonté politique d'appliquer l'Accord d'Accra en toute bonne foi. Nous formons sincèrement le vœu que les parties libériennes se conformeront strictement à cet Accord et donneront la preuve de leur volonté politique d'instaurer la paix et la stabilité au Libéria et de leur engagement à atteindre cet objectif. En outre, nous espérons que les consultations de suivi sur ces questions déboucheront sur des accords portant installation d'un Conseil d'État.

Une autre question source de préoccupation pour la délégation indonésienne est celle de l'accroissement continu des activités de secours humanitaires en faveur des régions contrôlées par les factions, activités qui ont été entravées par l'absence de garanties crédibles de sécurité de la part des factions au Libéria. Nous pensons que si de telles garanties pouvaient être données en permanence, la population civile dans tout le pays pourrait recevoir un volume suffisant d'aide indispensable à sa survie. Voilà pourquoi nous exprimons l'espoir que le sommet de la CEDEAO aura lieu le plus tôt possible afin de coordonner et d'harmoniser les politiques au Libéria et de promouvoir la mise en oeuvre de l'Accord d'Accra. À cet égard, nous ne pouvons que rendre hommage au Gouvernement nigérian qui a accepté d'accueillir le sommet de la CEDEAO.

Le projet de résolution sur le Libéria dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui, entre autres, proroge le mandat de la MONUL jusqu'au 30 juin 1995 et porte création d'un comité du Conseil de sécurité chargé de superviser la mise en oeuvre effective de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par la résolution 788 (1992), recueille l'adhésion de ma délégation, et nous voterons en faveur de son adoption.

La prorogation de ce mandat doit être perçue comme une occasion pour les parties au conflit de respecter le cessez-le-feu et de mettre en oeuvre tous les accords pertinents, tout en leur accordant le temps nécessaire à la préparation et à la convocation du sommet de la CEDEAO. Nous espérons qu'au cours de cette période, les parties libériennes se verront offrir une réelle possibilité de montrer leur volonté de régler leurs propres problèmes et de respecter le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales.

M. Uhomoibhi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour

son dernier rapport sur la situation au Libéria (S/1995/279), qui constitue la base du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Ce rapport donne, dans une grande mesure, une description détaillée de l'état actuel de la situation au Libéria qui, malheureusement, n'est pas encourageante. Il souligne la tragédie politique, militaire et humanitaire qui continue de représenter un véritable fléau pour le Libéria.

Ma délégation a exprimé sa déception à maintes reprises devant le fait que les factions et les chefs politiques au Libéria n'ont pu s'entendre sur la composition et la présidence du nouveau Conseil d'État, conformément à l'Accord qu'ils ont eux-mêmes signé à Accra, au Ghana, le 21 décembre 1994, et ce, malgré les efforts considérables déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour que les parties libériennes puissent aboutir à un accord.

Le Nigéria a poursuivi ses efforts pour aider à sortir de l'impasse le processus de paix au Libéria. Dans cet esprit, mon gouvernement a accepté d'accueillir à Abuja, en mai, un sommet de dirigeants de l'Afrique de l'Ouest. Il faut espérer que ce sommet permettra une meilleure harmonisation des politiques des États dans la sous-région et une concertation des efforts déployés pour aider les parties libériennes à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale dans leur pays.

Toutefois, nos efforts ne peuvent que compléter ceux des parties elles-mêmes. Si nous arrivons à créer un climat propice à des négociations, il appartiendra aux parties de saisir cette occasion et de faire les compromis nécessaires à la paix. Ma délégation souscrit pleinement à l'observation que fait le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle

«Par leur rivalité et leur intransigeance persistantes, les factions et les chefs politiques ont terriblement sapé les forces du peuple libérien.» (S/1995/279, par. 28)

Il n'est que normal que ceux qui sont responsables de l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Libéria réfléchissent sérieusement à la lourde responsabilité qu'ils portent personnellement pour la mort de centaines de milliers de leurs compatriotes, la destruction de l'économie et de l'infrastructure de leur pays et les effets déstabilisateurs qui en résultent pour les États voisins, et plus particulièrement pour la Sierra Leone.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis proroge à juste titre le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 juin

1995, conformément aux recommandations du Secrétaire général. Il convient également de lancer à nouveau un appel à toutes les parties libériennes pour qu'elles appliquent l'Accord d'Akosombo et l'Accord d'Accra en rétablissant un cessez-le-feu effectif et en installant le Conseil d'État.

Les violations de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par la résolution 788 (1992) n'ont pas aidé dans le passé les efforts collectifs visant à promouvoir la paix au Libéria. Ma délégation appuie donc toutes les mesures réfléchies qui renforceront le régime actuel visant à contre-carrer l'afflux d'armes dans le pays. À cet égard, nous adhérons au paragraphe 3 *bis* du projet de résolution qui va exactement dans ce sens, et qui porte création d'un comité du Conseil de sécurité chargé de surveiller l'exécution du régime d'embargo sur les livraisons d'armes, et nous espérons que cela aura un effet salutaire sur la situation.

Pour toutes ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général du rapport (S/1995/279) qu'il nous a présenté sur le Libéria conformément au paragraphe 2 de la résolution 972 (1995). Après avoir lu le rapport, ma délégation ne peut que déplorer la situation grave qui règne aujourd'hui dans ce pays à cause du refus obstiné des factions qui luttent actuellement pour le pouvoir de respecter les engagements contractés dans les Accords d'Accra et d'Akosombo.

De manière concise, le rapport du Secrétaire général nous informe de la gravité de la situation, qui peut se résumer de la façon suivante. Les parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur la mise en place du Conseil d'État, étape fondamentale pour l'application de l'Accord d'Accra. On enregistre une intensification des hostilités de la part des factions en conflit, laquelle a provoqué à son tour une augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées. Certaines informations font état de massacres, qui font actuellement l'objet d'une enquête.

La Tanzanie et l'Ouganda ont décidé de retirer leurs contingents de la force de paix au Libéria, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). La situation humanitaire s'est détériorée de façon dramatique, au point que l'acheminement des vivres dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées est sérieusement compromis. Ces aspects ainsi que d'autres aspects négatifs doivent être éliminés si l'on veut que la paix règne au Libéria.

Le Secrétaire général, au paragraphe 22 de son rapport, signale que le processus de paix demeure dans une impasse, que les activités militaires se sont intensifiées et que les parties n'ont pas appliqué une des dispositions essentielles prévues par l'Accord d'Accra.

Il y a cependant un élément positif — et très important de l'avis de ma délégation — et qui est le fait que, prochainement, se tiendra un sommet des États membres de la CEDEAO, probablement au Nigéria. De ce point de vue, ma délégation reconnaît les efforts déployés par le Nigéria en faveur de la paix au Libéria.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue un nouvel effort de la part du Conseil pour parvenir à une solution juste et à une paix durable au Libéria, lesquelles ne seront possibles que si les factions en conflit décident de coopérer pour que cette paix devienne une réalité. Il décide en outre de la création d'un comité chargé de veiller à l'application de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par la résolution 788 (1992). Ma délégation espère que cette mesure contribuera de façon décisive au processus de paix au Libéria.

Enfin, nous estimons que si les factions en présence au Libéria ne prennent pas conscience de cette occasion et ne la saisissent pas, le Conseil devra réexaminer sérieusement son rôle dans ce pays, étant donné que les ressources commencent à s'épuiser et que les efforts déployés n'ont pas donné les résultats qui doivent justifier la présence de l'ONU au Libéria.

Ma délégation appuie entièrement les termes du projet de résolution.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise a toujours suivi de près l'évolution de la situation au Libéria. Nous avons exprimé notre profonde préoccupation devant la stagnation du processus de paix, la rupture du cessez-le-feu, l'afflux important d'armes dans le pays et les difficultés auxquelles se heurtent les activités de secours humanitaire dans le pays.

La clef du progrès du processus de paix au Libéria se trouve dans la mise en oeuvre, de bonne foi, des Accords d'Accra et d'Akosombo par toutes les parties au conflit. Celles-ci doivent immédiatement instaurer un cessez-le-feu efficace et mettre en place un Conseil d'État dès que possible afin de jeter solidement les bases de la réconciliation nationale.

Nous approuvons et appuyons la convocation d'un sommet régional destiné à trouver un règlement approprié à la question du Libéria. À cet égard, nous voudrions remercier le Gouvernement nigérian et le Président Rawlings du Ghana de leurs efforts.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète l'esprit du peuple libérien et est conforme à leurs intérêts fondamentaux. Il traduit également les fervents espoirs de la communauté internationale. La délégation chinoise votera donc pour.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/291.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 985 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont profondément préoccupés par l'absence de progrès sur la voie du rétablissement de la paix au Libéria. Le cessez-le-feu instauré le 28 décembre a été maintes fois violé. Les derniers rapports font état de nouveaux massacres et d'atrocités perpétrés contre la population civile et de nouveaux mouvements de personnes déplacées vers Buchanan et à travers les frontières ghanéenne et ivoirienne.

La responsabilité de cette effusion de sang continue incombe principalement aux factions armées, qui ont refusé jusqu'à présent de mettre en oeuvre les Accords d'Akosombo et d'Accra. Nous demandons instamment que le cessez-le-feu soit promptement rétabli et que les factions prennent rapidement des mesures pour régler leurs divergences en ce qui concerne le Conseil d'État et la mise en oeuvre des Accords.

Les États-Unis continuent d'appuyer pleinement les efforts déployés par le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Président Rawlings du Ghana, pour organiser une réunion au sommet des États intéressés de la région, ainsi que des dirigeants des factions. Cette réunion, qui est maintenant prévue pour le 17 mai, aura lieu à Abuja, au Nigéria. Nous demandons instamment à tous les chefs d'État invités à participer à ce sommet de s'y rendre, afin d'harmoniser leurs politiques au sujet du Libéria, et en particulier d'arrêter l'afflux d'armes au Libéria et de faciliter ainsi la fin de la guerre.

Les États-Unis croient que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) a un rôle clef à jouer pour ce qui est de surveiller la mise en oeuvre du processus de paix et de protéger la population civile des combats. Malheureusement, elle n'a pas pu jusqu'à présent s'acquitter de son mandat à cause de la poursuite des hostilités. Les États-Unis appuient cette prorogation limitée du mandat de la MONUL dans l'espoir que le sommet régional qui se tiendra le 17 mai dynamisera véritablement le processus de paix. Cependant, nous devons dire que des reconductions techniques ne sont pas une solution, et que la patience de la communauté internationale a des limites.

M. Rudolph (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne a voté pour la résolution qui proroge le mandat de la MONUL jusqu'au 30 juin. La situation sur le terrain et les progrès du processus de paix ne justifient pas nécessairement l'extension du mandat de la MONUL. En fait, la situation s'est détériorée : il n'y a toujours pas d'accord sur la composition du Conseil d'État, et il y a rupture du cessez-le-feu.

Néanmoins, nous croyons que le Conseil doit donner à la réunion au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a été programmée et qui doit se tenir à Abuja, sous les auspices du Gouvernement nigérian, une chance de réaliser une percée — tellement nécessaire — au Libéria ravagé par la guerre. Dans ce contexte, nous voudrions réaffirmer notre appui aux efforts que déploient la CEDEAO et son Groupe d'observateurs militaires pour contribuer au processus de paix au Libéria.

Le sommet de la CEDEAO sera d'une extrême importance, et nous prions instamment toutes les parties concernées d'y participer et d'oeuvrer ensemble, dans un esprit de bonne volonté et de compromis, pour trouver une issue à l'impasse tragique qui caractérise la situation au Libéria depuis trop longtemps.

Les factions au Libéria doivent comprendre que c'est à elles qu'incombe la responsabilité de parvenir à un règlement durable de la crise dans leur pays. Nous les prions donc instamment de respecter le cessez-le-feu et d'appliquer les autres dispositions de l'Accord d'Accra. En l'absence de véritable progrès, il sera de plus en plus difficile à la communauté internationale de continuer à aider le Libéria.

Le Conseil devra donc examiner de très près le rôle futur d'une présence de l'Organisation des Nations Unies au Libéria lorsque le mandat actuel prendra fin à la fin du mois de juin.

M. Mérimée (France) : Notre Conseil vient d'adopter, à l'unanimité, la résolution 985 (1995) prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 juin 1995. En approuvant cette résolution, la France entend montrer son attachement à la mise en oeuvre du processus de paix au Libéria que la signature des accords d'Akosombo, de Cotonou et d'Accra par toutes les parties libériennes devait assurer. Elle entend également, en prolongeant pour une durée limitée la présence de la MONUL sur le territoire libérien, envoyer un message clair à ces parties.

Encouragées par la communauté internationale et aidées par les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le Président a oeuvré de façon inlassable, les factions libériennes ont depuis longtemps déjà été invitées à procéder à une réconciliation nationale, seule à même de garantir une paix durable dans le pays. Les événements récents ont montré toutefois qu'elles ne s'étaient pas engagées avec détermination dans cette voie : le cessez-le-feu n'est que fort mal respecté, les violations des droits de l'homme semblent fréquentes, et nul progrès réel n'a été accompli dans l'installation des institutions pourtant prévues par les accords que je viens de citer.

Dans ce contexte, la réunion organisée à l'initiative du Président de la CEDEAO et qui devrait se tenir le mois prochain à Abuja apparaît, à bien des égards, comme celle de la dernière chance. Ma délégation espère profondément que les Libériens sauront y faire prévaloir l'intérêt national et qu'ils pourront enfin s'engager, avec bonne foi et continuité, sur la voie du processus de paix.

La prorogation du mandat de la MONUL décidée aujourd'hui par ce Conseil sonne donc à la fois comme une invitation et comme un avertissement : elle indique aux parties qu'il n'est pas trop tard pour faire la preuve d'une réelle volonté de rétablir une paix durable au Libéria, mais

elle précise aussi qu'il sera rapidement impossible à la communauté internationale de continuer à aider le Libéria si les Libériens eux-mêmes refusent de s'entendre.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est gravement préoccupée par la situation complexe qui règne au Libéria et par la possibilité de voir glisser ce pays dans l'abîme du chaos et de la guerre civile, menaçant ainsi la population civile de nouvelles catastrophes innombrables et la région d'une déstabilisation accrue. Nous notons avec regret que près de quatre mois après la signature de l'Accord d'Accra, les parties libériennes n'ont encore appliqué aucune de ses dispositions fondamentales et n'ont pas réussi à résoudre le problème le plus urgent, l'installation du Conseil d'État. Il résulte de cette conduite des plus irresponsables des dirigeants des groupes armés vis-à-vis du sort de leur pays et de ses habitants que le processus de paix au Libéria reste dans l'impasse; le cessez-le-feu a été rompu et un regain des hostilités qui s'accompagnent de violations graves des droits de l'homme a été signalé.

La délégation russe a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté parce qu'il donne aux parties libériennes un signal clair selon lequel la communauté internationale est prête à continuer d'apporter son aide dans le règlement du conflit et qu'il contient également un avertissement très net selon lequel les conclusions auxquelles arrivera le Conseil lors de son prochain examen du rôle futur de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dépendront principalement de la mesure dans laquelle les Libériens eux-mêmes réaliseront des progrès vers le rétablissement du processus de paix, avant l'expiration du mandat de la Mission, le 30 juin.

Voilà, à notre avis, l'une des dernières — sinon la dernière — chances réelles de régler de façon pacifique la crise au Libéria, qu'il ne faut pas laisser passer. Nous espérons que la réunion au sommet de la CEDEAO qui doit avoir lieu prochainement jouera un rôle important et positif dans la solution du conflit prolongé au Libéria et dans la relance du processus de paix. Nous sommes d'avis que la décision prise aux termes de cette résolution de créer un comité du Conseil de sécurité chargé de surveiller le respect de l'embargo imposé par la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité aidera à la normalisation de la situation, non seulement au Libéria, mais dans la région tout entière. À cet égard, nous appelons instamment tous les États, notamment les voisins du Libéria, à se mobiliser pour améliorer l'efficacité de l'embargo sur les livraisons d'armes au Libéria, et à coopérer pleinement avec le Comité.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter revêt une importance capitale pour le processus de paix au Libéria et pour le peuple libérien, qui a perdu le contrôle de son pays, où les canons font la loi. La prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 juin 1995 est très probablement la dernière chance offerte au Libéria. Nous espérons sincèrement que les factions et les dirigeants politiques comprendront très clairement ce message.

Ma délégation se réjouit sincèrement des efforts déployés par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en vue de rétablir la paix au Libéria. Nous espérons que la réunion au sommet prévue pour le 10 mai 1995 réussira à rétablir la paix dans ce pays ravagé. Nous frémissons à l'idée de ce qui pourrait arriver au Libéria si les diverses factions, encore une fois, ne réussissaient pas à coopérer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Bull (Liberia) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre grande expérience et vos talents de diplomate nous assurent en effet que les délibérations du Conseil se dérouleront sans heurts et seront couronnées de succès.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Li Zhaoxing, de la République populaire de Chine, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Ma délégation exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt qu'il continue de manifester au conflit libérien. Nous continuons d'espérer que le noble objectif d'un règlement pacifique du conflit sera bientôt réalisé. Les rapports du Secrétaire général du 24 février 1995 (S/1995/158) et du 10 avril 1995 (S/1995/279) évaluent avec précision la situation qui règne au Libéria et offrent diverses lignes d'action qui devraient aider le Conseil à décider des mesures qu'il doit prendre pour mettre fin au conflit fratricide dans mon pays.

Depuis l'éclatement de la guerre civile, il y a plus de cinq ans, notre devoir solennel a été d'exprimer, devant cette instance, les sentiments, les espoirs et les aspirations de nos compatriotes. Ce faisant, nous nous sommes efforcés

de traduire leur angoisse, leur frustration et leur indignation devant les pertes de vies innocentes, qui s'élèvent maintenant à plus de 300 000, et devant l'exode de plus d'un million de nos concitoyens qui ont été contraints de se réfugier dans les pays voisins.

Pendant cette période de détresse nationale, le peuple libérien a demandé et reçu l'aide de la communauté internationale, ce dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants. À cet égard, il continue d'être reconnaissant à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour son initiative de maintien de la paix, ainsi qu'à l'ONU et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour les secours humanitaires qu'elles lui ont apportés. En outre, l'ONU a donné sa caution morale à plusieurs initiatives de paix menées par la CEDEAO, conférant ainsi une signification concrète au Chapitre VIII de la Charte, qui encourage la coopération avec les organismes régionaux pour le règlement pacifique des différends.

Les efforts déployés par l'ONU et la CEDEAO s'appuient sur le fait qu'une large majorité des Libériens ont fait connaître leur préférence pour des institutions démocratiques et la primauté du droit, en opposition au recours à la force militaire dans le but d'acquérir le pouvoir politique. Malheureusement, cette légitime aspiration a été totalement méconnue des factions libériennes, qui semblent décidées à conquérir le pouvoir par la force des armes. Jusqu'à maintenant, elles ont trahi tous les accords signés et continuent de se livrer à des actes de terrorisme et de violence contre le peuple libérien.

Cette situation déplorable constitue un important obstacle à la démobilisation et au désarmement des combattants. Il nous reste maintenant à nous interroger quant à savoir ce qui est responsable de l'impasse et quels moyens de pression pourraient être exercés pour amener les factions à abandonner leur position intransigeante et belliqueuse et à rechercher un arrangement politique. Des concessions ont été faites maintes fois, en tenant compte des préoccupations spécifiques des différentes factions. Malheureusement, cette démarche n'a servi qu'à les enhardir à formuler de nouvelles exigences.

À ce sujet, il est clair que, tant que toutes les formes d'appui à ces factions ne seront pas réduites, elles ne respecteront pas les accords qu'elles ont signés. Nous accueillons donc favorablement et soutenons la proposition sur la tenue d'un sommet de la CEDEAO — qui, entre autres, s'attaquera à cette question — et nous sommes bien sûr vivement reconnaissants au Conseil de sécurité de la

présente résolution, qui contient des éléments qui contribueront à assurer le respect de l'embargo sur les armes.

On s'accorde généralement à penser que le prochain sommet de la CEDEAO offrira le dernier et le meilleur espoir pour les parties libériennes de conclure un arrangement politique et de mettre pleinement en oeuvre les dispositions des accords précédents, dont un cessez-le-feu et la mise sur pied du Conseil d'État. De plus, si les parties laissent échapper une telle occasion, la bonne volonté et l'appui de la communauté internationale s'éroderont.

Si nous, Libériens, sommes conscients que l'ONU et ses États Membres ne peuvent continuer à consacrer le peu de ressources dont ils disposent à soutenir des parties qui refusent de régler pacifiquement leurs divergences, il ne faut pas oublier que la majorité des Libériens souhaitent vivre en paix. Ce sont les factions armées qui continuent à tenir le peuple en otage. Dans ce cas, doit-on abandonner un peuple sans défense en raison des actes commis par quelques personnes sans scrupules? Nous croyons fermement que, en cette ère de l'après-guerre froide, l'ONU a l'obligation morale d'envisager des mesures audacieuses et novatrices pour s'attaquer à tous les problèmes pertinents résultant de conflits internes chez des États Membres.

Nous, le peuple libérien, avons souffert depuis trop longtemps et aspirons à retrouver une vie normale dans notre pays. Comme toujours, nous ne pouvons qu'en appeler à la communauté internationale de ne pas nous abandonner avant qu'un règlement soit trouvé au conflit. L'ONU a fait preuve de beaucoup de courage et de persévérance dans le cas d'autres conflits, et nous souhaitons qu'elle le fasse dans le cas du Libéria, pour lequel nous croyons qu'elle est capable de faire le même effort.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a donc achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 45.